

# QU'EST-CE QU'UN LOCAL ACM

Les accueils de vacances et les accueils de loisirs sans hébergement sont des établissements recevant du public (ERP). A ce titre, ils sont soumis à des règles de sécurité inscrites dans le Code de la construction et de l'habitation. Les ERP sont répartis en types selon la nature de leur exploitation. L'accueil de mineurs en séjour de vacances et en accueil de loisirs est généralement prévu dans les établissements de type R.

## COMMENT FAIRE POUR DÉCLARER UN LOCAL ?

**La déclaration s'effectue 2 mois au moins avant la date prévue pour la première utilisation du local auprès du SDJES du département du lieu d'implantation (3 mois au moins avant pour les locaux accueillant des enfants de moins de 6 ans), par la personne physique ou morale qui en assure l'exploitation. Le plan des locaux et un plan d'accès à ceux-ci sont joints à cette déclaration (cf. formulaire.)**

**L'ouverture des accueils de mineurs de moins de 6 ans est soumise à une demande d'autorisation préalable au préfet du département. Cette demande, qui fait intervenir, pour avis, le médecin responsable du service départemental de Protection Maternelle Infantile (PMI), est faite par le SDJES qui est votre interlocuteur unique.**

## COMMENT FAIRE VALIDER SA DÉCLARATION ?

- Un dossier complet (cf. formulaire joint)
- Une commission de sécurité en cours de validité ou une attestation du maire
- Une capacité PMI renseignée

Tableau des visites périodiques obligatoires de la commission de sécurité pour des établissements de type R avec et sans hébergement :

Catégorie	Avec hébergement	Sans hébergement
5 (- 200 personnes)	5 ans	S'adresser à la mairie
4 (200 à 300 personnes)	4 ans	5 ans
3 (301 à 700 personnes)	3 ans	3 ans

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

Articles R.123-19, R.123-48 et R.123-51 du Code de la construction et de l'habitation

Arrêté du 25/09/2006 relatif à la déclaration préalable des locaux avec hébergement

Article L.2324-1 du Code de la santé publique : les locaux accueillant des mineurs de moins de 6 ans

# FICHE D'INFORMATIONS POUR LES DÉCLARATIONS DE LOCAUX AVEC OU SANS HÉBERGEMENT

## POUR UNE DÉCLARATION DE LOCAL AVEC HÉBERGEMENT

*2 mois avant son ouverture effective,  
vous devez retourner au SDJES du lieu d'implantation :*

- l'imprimé CERFA 12751-01
- les plans des locaux
- le plan d'accès
- la copie du procès-verbal de la commission de sécurité OU une attestation du maire
- le contrat d'assurance
- la fiche des conditions d'installation
- la capacité autorisée par la PMI dans le cas d'hébergement de mineurs de moins de 6 ans

## POUR UNE DÉCLARATION DE LOCAL SANS HÉBERGEMENT

*2 mois avant son ouverture effective,  
vous devez retourner au SDJES du lieu d'implantation :*

- la fiche de déclaration de local sans hébergement
- les plans des locaux
- le plan d'accès
- la copie du procès-verbal de la commission de sécurité OU une attestation du maire
- le contrat d'assurance
- la fiche des conditions d'installation
- la capacité autorisée par la PMI dans le cas d'hébergement de mineurs de moins de 6 ans

**Pour toute modification d'un local déclaré prendre contact avec le bureau des ACM du  
SDJES : [ce.sdjes77.acm@ac-creteil.fr](mailto:ce.sdjes77.acm@ac-creteil.fr)**

**01 81 74 36 08 – 01 81 74 36 07**

## Fiche de déclaration d'un local sans hébergement

Cette déclaration est à renvoyer au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
du lieu d'implantation

Cadre réservé à l'administration			
Date de dépôt de la déclaration : _____	____/____/____	N° d'enregistrement du local _____	_____
<input type="checkbox"/> Déclaration complète	<input type="checkbox"/> Plan des locaux	<input type="checkbox"/> Plan d'accès	<input type="checkbox"/> Commission sécurité

### Local

#### Nature

- Centre de vacances       Hôtel       Gîte       Etablissement scolaire  
 Ferme  
 Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

#### Implantation :

Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_  
Nombre de bâtiments : \_\_\_\_\_  
Chambre isolement :  oui       non  
Capacité autorisée par la DDCS pour les enfants de moins de 6 ans : \_\_\_\_\_ date :  
\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Equipements sanitaires :      nombre de douches : \_\_\_\_\_      nombre de WC : \_\_\_\_\_  
Si restauration collective, date de déclaration à la DDPP (service alimentation) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

#### Caractéristiques E.R.P. : (Etablissement Recevant du Public)

Type : \_\_\_\_\_ Extension type R : \_\_\_\_\_ Catégorie : \_\_\_\_\_  
Commission de sécurité et d'accessibilité :  
Date de la dernière visite : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Avis :  favorable        
défavorable  
Remarques éventuelles : \_\_\_\_\_

Date de l'arrêté municipal d'ouverture : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

#### Assurance :

Compagnie d'assurance : \_\_\_\_\_

N° de contrat en responsabilité civile de l'exploitant : \_\_\_\_\_

#### Personne à joindre sur place en cas d'urgence :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

## Exploitant

### Personne morale:

- Association       Comité entreprise       Société commerciale  
 Collectivité territoriale (*préciser*) :

\_\_\_\_\_

Autre (*préciser*) :

\_\_\_\_\_

Dénomination sociale :

\_\_\_\_\_

Adresse du siège :

\_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Représentant légal (*facultatif pour les collectivités territoriales*):

\_\_\_\_\_

Monsieur       Madame

Fonction :

\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Lieu de naissance :

### Personne physique:

Monsieur       Madame

Fonction :

\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Nature des droits sur les locaux :**

- propriétaire       locataire       utilisation à titre gratuit  
 Autre (*préciser*) :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
l'honneur :

déclare sur

- la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire,
- avoir pris connaissance de la réglementation concernant la protection des mineurs accueillis au domicile parental et notamment les articles L.227-4 à 227-12 et R.227-1 à 227-30 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et des articles L.2324-1 à 2324-4 et R.2324-10 à 2324-15 du code de la santé publique,
- m'engager à signaler toute modification des éléments de cette déclaration,
- avoir vérifié que les personnes appelées, à quel que titre que ce soit, à prendre part à l'exploitation de ces locaux n'ont pas fait l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L. 227-10 et L. 227-11 du CASF,
- avoir vérifié que les personnes exerçant, à quel que titre que ce soit, des fonctions dans ces locaux ne sont pas incapables en application de l'article L. 133-6 du CASF.

Cachet (*personne morale*)

Fait le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_, à

\_\_\_\_\_

*manuscrite « certifié exact*)

*signature (précédée de la mention*

## FICHE DES CONDITIONS D'INSTALLATIONS

A remplir et à retourner au SDJES

**NOM et ADRESSE DU LOCAL :**

**Catégorie de l'établissement recevant du public (voir PV de la commission de sécurité) :**

### ***ESPACE DE GESTION***

**Hall d'accueil :** accueil, vestiaire, patère, casier pour vêtements et objets personnels des enfants.

**Espace de Direction :** espace aménagé identifié avec lieu d'isolement disposant d'un lit et d'une pharmacie fermée à clé ou « infirmerie ».

**Salle animateurs :** salle de réunion, documentation.

**Tisanerie :** ce n'est pas une cuisine, stockage alimentaire et point de chauffe de boissons.

**Régie :** salles de rangement du petit matériel et de gros matériel : vélos, planches à voile, matériels de camping...

### ***ESPACE DE RESTAURATION***

Mobilier adapté aux âges des enfants

Adresse :

### ***ESPACE D'ANIMATION INTERIEUR***

Il est recommandé **3 m<sup>2</sup>** par enfant. Mobilier et matériel adaptés aux âges et à l'effectif. Lieux adaptés en nombre et en surface, à l'effectif et à la nature des activités (points d'eau, étagères pour travaux en cours etc.). Placards de rangement.....

**Espace polyvalent**

= **A**

**Salles d'activités spécifiques**

= **B**

**Espace de repos :** coin jeux calmes, sieste...

= **C**

**Dortoir :** lieu spécifique aménagé pour le sommeil

## **CAPACITE D'ACCUEIL INDICATIVE :**

Total **A+B+C** = ..... **m<sup>2</sup> / 3** = .....

(effectif théorique maximum accueilli si compatible avec l'avis de la commission de sécurité et la qualité de l'accueil)

## **ESPACE D'ANIMATION EXTERIEURE :**

Espace récréatif clôturé avec jeux, point d'eau, zone ombragée, espace vert, zone abritée, aire cimentée pour jeux : ballon, patin à roulettes..., rangement extérieur.

Préau ou abri

Cour

Espaces autres (préciser)

## **ESPACE SANITAIRE**

WC, urinoirs, lavabos, douches (adaptés en nombre à la capacité d'accueil du centre, à la morphologie des enfants et correctement repartis dans le centre). Il est conseillé une toilette minimum pour 10 enfants et 1 robinet minimum pour 8 enfants. Deux tailles de WC, WC séparés par des petites cloisons. Séparation obligatoire des WC filles de ceux des garçons pour les plus de 6 ans. WC hommes et femmes dont 1 handicapé. Douche recommandée pour l'accueil des moins de 6 ans.

WC maternel

WC élémentaire

WC adulte

WC handicapé

lavabos

Douche

Les locaux sont : à l'usage exclusif de l'ACM **des locaux scolaires**